

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2025-2026



Adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard le 10 juin 2025

# Table des matières

Introduction .....	3
Mot de la mairesse.....	3
Mot de la présidente de la Commission accessibilité universelle.....	4
Mise en contexte .....	5
Profil de la Ville .....	5
Une ville accessible à toutes et à tous .....	6
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.....	7
1. Administration municipale.....	7
2. Accessibilité des lieux publics.....	8
3. Habitation .....	14
4. Mobilité .....	15
5. Vie communautaire .....	18
6. Loisirs et bibliothèque.....	19
7. Communications .....	21
8. Sécurité civile et mesures d'urgence .....	22
9. Emploi et formation du personnel .....	23
10. Approvisionnement accessible .....	24
Annexe   Mesures en continu .....	25
1. Administration municipale.....	25
2. Accessibilité des lieux publics.....	25
3. Habitation .....	26
4. Mobilité .....	26
5. Loisirs et bibliothèque.....	27
6. Communications .....	28
7. Sécurité civile et mesures d'urgence .....	29
8. Emploi et formation du personnel .....	29
Résumé .....	30
Remerciements.....	30

## Mot de la mairesse

C'est avec fierté que je vous présente le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 de la Ville de Brossard. Plus qu'un simple plan sur l'accessibilité, il s'agit d'un levier de transformation pour la Ville : une invitation à revoir nos façons de concevoir les services, les espaces et les relations humaines. Ce document regroupe ainsi 60 mesures structurées autour de dix axes d'intervention et témoigne de notre engagement ferme envers une communauté plus inclusive, équitable et accessible pour toutes et pour tous.

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collaboratif et rigoureux. Unissant expertises et expériences, et mené par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, en collaboration avec des employés de différentes directions, des citoyennes de Brossard, la Commission accessibilité universelle, ainsi des partenaires du milieu communautaire et du réseau de la santé, il propose un cadre d'action solide et réaliste.

À Brossard, nous croyons que l'accessibilité universelle est un besoin des plus légitimes. Notre objectif est clair : diminuer les obstacles qui freinent la pleine participation à la vie collective en développant des mesures qui ont un réel impact auprès des citoyennes et citoyens.

Notre vision est celle d'une ville où chaque personne peut évoluer librement, accéder aux services municipaux, participer à la vie culturelle, sociale et professionnelle, et ce, dans le respect de ses particularités. En intégrant les principes de l'accessibilité universelle dans nos différentes sphères d'intervention, nous faisons un pas de plus vers une ville plus humaine, plus solidaire et plus résiliente.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. Grâce à votre expertise, votre engagement et votre sensibilité, nous posons aujourd'hui les bases d'un avenir plus inclusif.

Ce plan d'action trace donc le chemin vers une ville plus humaine, plus inclusive, où chaque personne a sa place et peut y contribuer à sa façon. Il nous rappelle que l'accessibilité ne profite pas qu'à une minorité : elle enrichit toute notre collectivité. Chaque geste, chaque mesure, chaque engagement compte. Ensemble, faisons de Brossard un espace où les différences ne limitent pas, mais élargissent les possibles.



**Doreen Assaad**  
Mairesse de Brossard



## Mot de la présidente de la Commission accessibilité universelle

Chaque action que nous posons pour améliorer l'accessibilité transforme concrètement des vies. Derrière une rampe installée, un trottoir mieux dégagé, un logement adapté ou un emploi rendu accessible, il y a une personne qui peut se déplacer, participer, contribuer et vivre pleinement. C'est dans cet esprit que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 de la Ville de Brossard a été conçu.

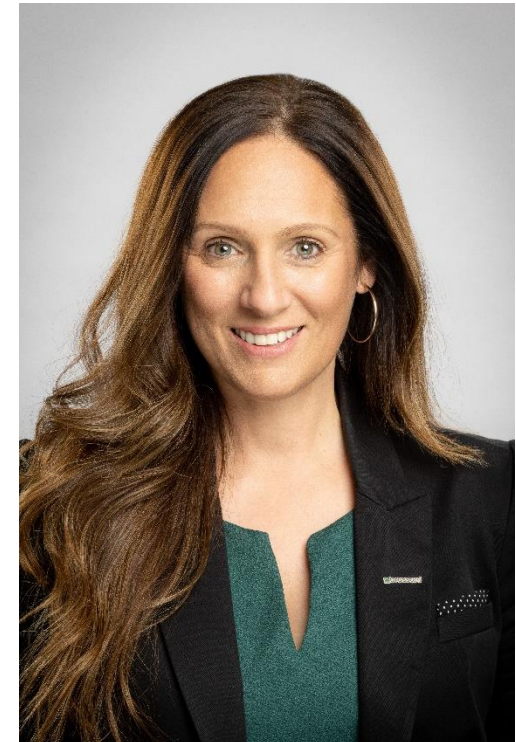
Cette démarche porteuse, structurée autour de dix axes d'intervention et de 60 mesures, aborde tous les aspects de la vie municipale : l'habitation, les lieux publics, la mobilité, les loisirs, les communications, l'emploi, la sécurité, et bien plus encore. Il ne s'agit pas de promesses abstraites, mais d'engagements concrets. Nous voulons, par exemple, faciliter la conversion de logements existants, rendre nos parcs comme le parc Valois plus accessibles, et continuer à accueillir les enfants en situation de handicap dans nos camps de jour grâce à un accompagnement adapté.

L'un des piliers de ce plan repose sur la collaboration : avec les organismes du milieu, avec les citoyennes et citoyens, et bien sûr, avec les personnes handicapées elles-mêmes, qui ont contribué à orienter nos priorités et nos actions. Il est le résultat de l'écoute attentive des citoyennes et citoyens et d'un dialogue constant entre les différents partenaires du milieu.

En tant que présidente de la Commission accessibilité universelle, je remercie sincèrement tous ceux et celles qui ont pris part à cet effort collectif. Votre expertise, votre dévouement et votre voix ont donné vie à ce plan. Il reflète notre engagement à faire de l'inclusion une priorité transversale dans toutes nos actions.



**Stéphanie Quintal**  
Conseillère municipale, secteur A  
Présidente de la Commission accessibilité universelle



## Mise en contexte

En vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les municipalités de 10 000 habitants et plus doivent annuellement produire, adopter et mettre en œuvre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Les municipalités ont également l'obligation de rendre public leur plan d'action notamment via leur site Web. Finalement, les municipalités sont invitées à déposer leur plan d'action à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui en fait l'analyse.

Pour l'élaboration de ce nouveau plan d'action, la Ville de Brossard a travaillé de concert avec des employés municipaux issus de diverses directions et avec la Commission accessibilité universelle (CAU), composée d'élus, de citoyens vivant avec un handicap et d'experts provenant d'organismes spécialisés qui œuvrent avec des personnes handicapées, ainsi que le CISSS de la Montérégie-Centre et le CISSS de la Montérégie-Ouest. Ces membres ont agi à titre de personnes-ressources et ont guidé les travaux afin qu'ils soient les plus inclusifs possibles et que les différents handicaps soient considérés et adressés. La coordination de ce plan d'action a été confiée à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire et sa mise en œuvre relève de plusieurs directions de la Ville.

## Profil de la Ville

En 2025, la Ville de Brossard compte 97 292 habitants sur un territoire d'une superficie de 45,1 km<sup>2</sup>. Le conseil municipal est constitué d'une mairesse et de dix conseillers municipaux. La structure organisationnelle de la Ville de Brossard comprend une direction générale et deux directions générales adjointes. Avec elles, onze directions travaillent conjointement afin de demeurer au diapason des attentes de la population. Ainsi, la Ville met tout en œuvre pour offrir des services diversifiés de grande qualité pour répondre aux besoins des citoyens.

- Direction générale
- Direction générale adjointe - Services à la communauté
- Direction générale adjointe - Gestion durable du territoire
- Directions des communications
- Direction des finances
- Direction des services techniques
- Direction du greffe
- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
- Direction des ressources humaines
- Directions des services juridiques
- Direction des technologies de l'information
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement
- Direction des travaux publics
- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage

## Une ville accessible à toutes et à tous

Par ce *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, la Ville adhère à l'énoncé suivant en matière d'accessibilité pour toutes et tous.

La Ville de Brossard reconnaît l'accessibilité comme un facteur d'inclusion sociale qui répond à un besoin légitime et fondamental pour le développement et l'autonomie de toute citoyenne et de tout citoyen, y compris les personnes handicapées. Que ce soit pour une personne âgée, une personne en fauteuil roulant, un parent transportant son enfant en poussette ou encore une personne ayant des limitations (visuelles, auditives, intellectuelles, cognitives, motrices), elle vise la réduction des contraintes dans l'accès aux lieux, aux services et aux ressources collectives afin de s'épanouir sur le plan physique, social, culturel et professionnel.

Ainsi, la Ville s'est dotée d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin d'offrir un accès équitable et similaire pour toute la population à ses infrastructures, ses services et à l'information qu'elle diffuse, dans le respect de ses champs de compétences, de ses ressources humaines et techniques, selon les ressources financières disponibles.

Pour ce faire, la Ville de Brossard applique au meilleur de ses capacités et dans le cadre de l'exercice de ses compétences municipales, les principes de l'accessibilité universelle qui visent à éliminer les barrières physiques, sociales et de communication pouvant limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours, quelles que soient ses capacités. L'accessibilité universelle part souvent des besoins des personnes ayant une incapacité, mais elle est bénéfique pour l'ensemble de la population, qui en profite sans le réaliser.

Brossard adopte la définition de l'accessibilité universelle suivante : « L'accessibilité universelle est la caractéristique d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents. »<sup>1</sup>

L'accessibilité universelle repose sur sept grands principes<sup>2</sup> :

1. Utilisation par toutes et tous
2. Utilisation et espaces accessibles
3. Utilisation simple et intuitive
4. Utilisation flexible
5. Utilisation exigeant peu d'effort physique
6. Utilisation sécuritaire
7. Accès à l'information

<sup>1</sup> En 2011, l'équipe de recherche de Sylvie Rocque, du Département de psychopédagogie et d'andragogie de l'Université de Montréal, a formulé cette définition à la suite d'une analyse de la littérature internationale.

<sup>2</sup> Société Logique

# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026

## 1. Administration municipale

Mesures touchant l'ensemble des services publics et des instances décisionnelles ou consultatives de la municipalité.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>1.1</b> La municipalité a l'obligation légale de produire et suivre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une concertation et communication entre les acteurs impliqués.	Assurer une meilleure collaboration entre les directions de la Ville et les experts du milieu.	<b>1.1.1</b> Rapprocher les directions de la Ville et les membres de la Commission accessibilité universelle (CAU) afin que dans la planification de tout nouveau projet ou service de la Ville, les membres experts de la Commission soient consultés d'emblée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres planifiées avec un ou des membres de la CAU.</li> <li>Type de rencontres avec les membres de la CAU.</li> <li>Impacts des membres de la CAU sur les projets et les services.</li> </ul>	<b>X</b>	

## 2. Accessibilité des lieux publics

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>2.1</b> Plusieurs bâtiments ou installations existants de la municipalité ne sont pas accessibles.	Définir les priorités d'accessibilité des infrastructures qui sont assujetties à un programme de mise à niveau.	<b>2.1.1</b> Remplacement du chalet et de la piscine au parc Champlain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements accessibles (entrées plain-pied, entrée plage, salles de toilettes extérieures universelles et cabines adaptées).</li> <li>Équipements accessibles (tables à pique-nique adaptées et douches avec commandes accessibles).</li> </ul>	<b>X</b>	
		<b>2.1.2</b> Remplacement du chalet et de la piscine au parc Vanier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagements accessibles (entrées plain-pied, entrée plage, salles de toilettes extérieures universelles et cabines adaptées).</li> <li>Équipements accessibles (tables à pique-nique adaptées et douches avec commandes accessibles).</li> </ul>	<b>X</b>	
		<b>2.1.3</b> Améliorer l'accessibilité du Complexe aquatique pour les personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSMC-INLB)</li> <li>Centre de réadaptation en déficience physique (CISSMO-CRDP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planification du budget pour la réalisation des travaux.</li> <li>Réalisation des travaux pour améliorer l'accessibilité du Complexe aquatique.</li> </ul>	<b>X</b> (planification des travaux)	<b>X</b> (réalisation des travaux)

## 2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>2.2</b> Plusieurs parcs ne sont pas accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	<b>2.2.1</b> Réaménagement du parc Poly-aréna (phases 1B et 2).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trottoir et piste cyclable, terrains de tennis et pickleball accessibles.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> Phase 1B (début chantier 2025 et fin prévue des travaux automne 2025)	<p><b>X</b></p> Phase 2 (début chantier en 2026 et fin prévue des travaux en 2026)
		<b>2.2.2</b> Réaménagement du parc de Liège (ancien Luxor).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux d'eau avec modules accessibles, mobilier urbain.</li> </ul>	<p><b>X</b></p>	
		<b>2.2.3</b> Réaménagement du Boisé de Brossard - Bioparc (phases 1 et 2).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiers piétons et passerelles en bois.</li> </ul>	<p><b>X</b></p> Phase 1 (début chantier en 2025 et fin prévue des travaux en 2026)	<p><b>X</b></p> Phase 2 (travaux prévus en 2027-2028)
		<b>2.2.4</b> Réaménagement du Corridor de biodiversité tronçons 4 et 5 (phase 1).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des mesures inclusives seront analysées pour intégration à l'aménagement.</li> </ul>		<p><b>X</b></p>
		<b>2.2.5</b> Réaménagement du Corridor de biodiversité (phase 2).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton (séparation de la piste cyclable) et mobilier urbain.</li> </ul>		<p><b>X</b></p>

## 2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>2.2</b> Plusieurs parcs ne sont pas accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	<b>2.2.6</b> Réaménagement du Grand parc urbain (phases 5 et 4B).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentiers piétons et pistes cyclables, mobilier urbain, terrains de tennis et pickleball accessible sans marche, aire d'exercice intergénérationnelle et réfection stationnement avec cases mobilité réduite.</li> </ul>	<b>X</b> Phase 5 (plans et devis en 2025, travaux prévus en 2027-2028)	<b>X</b> Phase 4B (plans et devis en 2026, travaux prévus en 2027-2028)
		<b>2.2.7</b> Réaménagement du parc Maupassant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres experts de la Commission accessibilité universelle</li> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie Communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parc visé pour une accessibilité complète (sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain et balancelle universelle).</li> </ul>	<b>X</b>	
		<b>2.2.8</b> Réaménagement du parc Saint-François (projet Saint-Laurent – phase 1).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, mobilier urbain et balancelles universelles.</li> </ul>	<b>X</b> (début chantier)	<b>X</b> (fin chantier)
		<b>2.2.9</b> Réaménagement du parc Valois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux d'eau et aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain.</li> </ul>	<b>X</b>	
		<b>2.2.10</b> Réaménagement du parc Radisson.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, piste cyclable, aire de jeux d'eau et aire de jeux avec modules accessibles, mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)

## 2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>2.2</b> Plusieurs parcs ne sont pas complètement accessibles, notamment au niveau de leurs équipements et leurs installations sanitaires.	Améliorer l'accessibilité des parcs et des espaces verts de la Ville.	<b>2.2.11</b> Réaménagement du parc Louisbourg (bonification).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux d'eau avec modules accessibles et mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)
		<b>2.2.12</b> Réaménagement du parc Nadeau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux d'eau et aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)
		<b>2.2.13</b> Réaménagement du parc des Berges.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton et mobilier urbain.</li> </ul>	<b>X</b> (début chantier)	<b>X</b> (fin chantier)
		<b>2.2.14</b> Réaménagement du parc des Cerisiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)
		<b>2.2.15</b> Réaménagement du parc Villon.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton, aire de jeux avec modules accessibles et mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)
		<b>2.2.16</b> Réaménagement du parc Boisclair.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier piéton et mobilier urbain.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)
		<b>2.2.17</b> Amélioration du secteur A - ajout de bancs au bord de la piste cyclable sous les lignes d'Hydro-Québec.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévu dans le cadre du projet Corridor de biodiversité, phase 3.</li> </ul>		<b>X</b> (réalisation en 2027)

## 2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>2.3</b> Lors de la conceptualisation de nouvelles installations, le respect des normes de conception sans obstacle est insuffisant pour garantir l'accessibilité universelle.	Améliorer l'accessibilité des nouveaux projets d'aménagement de la Ville.	<b>2.3.1</b> Planification et mise en œuvre du développement du centre-ville de Brossard (TOD Panama) dans le respect des principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques (domaine public)</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement (domaine privé)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une stratégie pour la planification des espaces publics situés sur le territoire du centre-ville (parcs, rues, pistes cyclables).</li> <li>Application du programme particulier d'urbanisme (PPU) sur le territoire du centre-ville (domaine privé).</li> </ul>	X	X
		<b>2.3.2</b> Planification et mise en œuvre du développement du TOD Solar dans le respect des principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de la Commission accessibilité universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement des parcs Perséide et Céleste (conception 2025, réalisation en 2026), Équinoxe (conception 2026, réalisation en 2027).</li> </ul>	X	X
		<b>2.3.3</b> Dans le cadre de la construction du Centre multigénérationnel, veiller au respect des principes d'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société Logique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Livraison d'un bâtiment universellement accessible.</li> </ul>	X	

## 2. Accessibilité des lieux publics (suite)

Mesures touchant l'ensemble des bâtiments et/ou des espaces accueillant du public (ex. parcs, piscines, centres communautaires, commerces).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
2.4 Certains commerces ou locaux d'organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.	Appuyer l'offre de services accessibles à la population de la Ville.	2.4.1 Déployer le programme Petits établissements accessibles (PEA) visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société d'habitation du Québec (SHQ)</li> <li>Direction des communications</li> <li>Direction des finances</li> <li>Association des gens d'affaires de Brossard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement des procédures et du budget pour le déploiement du PEA. <i>(Conditionnel à la reprise du programme par la SHQ, car suspendu temporairement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025).</i></li> <li>Promotion du PEA auprès des commerçants et des propriétaires de petits établissements. <i>(Conditionnelle à la reprise du programme par la SHQ, car suspendu temporairement à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025).</i></li> </ul>	X (adoption des procédures et du budget)	X (campagne de promotion)
		2.4.2 Mettre en ligne une page afin de sensibiliser les commerçants concernant l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs pour assurer une meilleure accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations intégrées à la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville.</li> <li>Approche auprès des commerçants pour faire connaître les ressources en ligne.</li> </ul>	X	

### 3. Habitation

Mesures touchant les logements privés des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>3.1</b> Il est complexe de trouver un logement pour les personnes handicapées.	Soutenir financièrement les propriétaires ou les locataires désirant adapter leur logement.	<b>3.1.1</b> Étudier la possibilité d'abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation du domicile (PAD) et de rampe d'accès.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Société d'habitation du Québec (SHQ)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de tarifs modifiés. <i>(Mesure conditionnelle à la reprise du programme par la SHQ, qui n'accepte aucune nouvelle demande d'inscription depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025).</i></li> </ul>		<b>X</b>
	Mettre en place des mesures visant l'augmentation de l'offre de logements adaptés et accessibles.	<b>3.1.2</b> Étudier la possibilité de réviser les outils de planification urbanistiques pour intégrer un seuil de logements adaptés à certains nouveaux projets immobiliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de projets visés par les modifications et potentiel d'ajout de logements adaptés.</li> </ul>		<b>X</b>

## 4. Mobilité

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>4.1</b> Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	<b>4.1.1</b> Réaménagement du boul. Taschereau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs et d'une piste cyclable ou d'une piste multi-usage.</li> <li>Construction d'une bande végétalisée entre les voies de circulation et le trottoir.</li> <li>Le projet est en 3 phases : Phase 1 – limite de La Prairie jusqu'au boul. Rome. Phase 2 – boul. de Rome à boul. Lapinière. Phase 3 – boul. Lapinière à la limite de Greenfield Park.</li> </ul>		<b>X</b> (livraison en 2027)
		<b>4.1.2</b> Bonification du réseau cyclable autour de la station Panama du REM (avenue Tisserand).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction d'une piste cyclable hors chaussée longeant le côté sud de l'autoroute 10, entre Pelletier et le tunnel donnant accès à la station Panama.</li> </ul>		<b>X</b> (livraison en 2027)
		<b>4.1.3</b> Réfection des rues Audette, Albanie et Alfred dans le secteur A.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> <li>Réseau de transport de Longueuil (RTL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs.</li> <li>Aménagement d'avancées de trottoirs aux intersections et croisement avec liens piétonniers vers le parc Aumont et le corridor d'Hydro-Québec.</li> <li>Mise en place de plaques podotactiles aux descentes de trottoirs.</li> <li>Aménagement des arrêts d'autobus avec dalles et mobiliers urbains.</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>
		<b>4.1.4</b> Réfection de la rue Saint-Laurent (intersection boul. Marie-Victorin).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs et d'une piste cyclable (côté fleuve).</li> <li>Réfection du trottoir (côté route 132).</li> <li>Ajout de traverse ou d'intersection surélevée à toutes les intersections.</li> </ul>	<b>X</b> (étude et concept)	<b>X</b> (plan et devis)

## 4. Mobilité (suite)

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	<b>4.1.5</b> Travaux de réfection complète du boul. Grande-Allée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> <li>Réseau de transport de Longueuil (RTL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs.</li> <li>Piste cyclable unidirectionnelle de part et d'autre.</li> <li>Plaques podotactiles aux descentes de trottoirs aux intersections.</li> <li>Mise en place de feux de circulation avec feux sonores à 2 intersections minimum.</li> <li>Sécurisation de la route verte (traverse avec feux).</li> <li>Aménagement des dalles d'autobus et de mobiliers urbains.</li> <li>Construction de bandes vertes entre la piste cyclable et les voies de circulation.</li> </ul>		X (livraison en 2027)
		<b>4.1.6</b> Travaux de réfection de la rue Barry.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs.</li> <li>Piste cyclable bidirectionnelle.</li> <li>Plaques podotactiles aux descentes de trottoirs aux intersections.</li> <li>Aménagement d'avancées de trottoirs à certaines intersections (minimum une intersection).</li> </ul>		X
		<b>4.1.7</b> Travaux de réfection de la rue Malo (de la rue Michel à la rue Maupassant).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> <li>Réseau de transport de Longueuil (RTL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargissement du trottoir à 1,8 mètre.</li> <li>Plaques podotactiles aux descentes des trottoirs aux traverses de rue.</li> <li>Aménagement d'avancées de trottoirs aux endroits stratégiques.</li> <li>Aménagement des arrêts d'autobus avec dalles et mobiliers urbains.</li> </ul>	X	X

## 4. Mobilité (suite)

Mesures touchant les infrastructures de la Ville liées au déplacement des résidents.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
4.1 Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la ville aux personnes à mobilité réduite.	4.1.8 Travaux de réfection du boul. Provencher (phase 1).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> <li>Réseau de transport de Longueuil (RTL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de trottoirs.</li> <li>Aménagement d'avancées de trottoirs aux endroits stratégiques.</li> <li>Aménagement d'intersections surélevées aux principales intersections.</li> <li>Mise en place de plaques podotactiles aux descentes de trottoirs.</li> <li>Aménagement des arrêts d'autobus avec dalles et mobiliers urbains.</li> <li>Travaux en deux phases: Phase 1 – boul. Lapinière à la voie maritime Phase 2 – boul. Lapinière (de Provencher à Alcide), rue Alcide, boul. Taschereau (de Alcide à Angèle) et rue Authier.</li> </ul>		X (livraison de la phase 1 en 2028)
		4.1.9 Rendre accessible la liste des intersections avec des feux de circulation munis de signaux sonores sur le site Web de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des intersections avec des feux de circulation munis de signaux sonores publiée sur le site Web de la Ville.</li> </ul>	X	
		4.1.10 Assurer l'évaluation par un centre de réadaptation pour toute nouvelle installation de feux de circulation avec des signaux sonores.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSMC-INLB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation du CISSMC-INBL pour tout nouveau plan.</li> </ul>	X	X

## 5. Vie communautaire

Mesures touchant l'ensemble de relations sociales de la municipalité, particulièrement en lien avec les organismes communautaires.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>5.1</b> La Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ne tient pas compte des particularités des organismes desservant une clientèle handicapée.	Appuyer les organismes qui desservent une clientèle handicapée.	<b>5.1.1</b> Refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, dans un esprit inclusif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes reconnus</li> <li>Commission Milieu de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure des spécificités liées aux organismes desservant des personnes handicapées dans le cadre de la refonte de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.</li> </ul>		<b>X</b>
<b>5.2</b> Le milieu communautaire manque d'appui pour offrir des services aux personnes handicapées.	Promouvoir les ressources existantes auprès des organismes communautaires afin de répondre aux besoins des usagers ayant un handicap.	<b>5.2.1</b> Partager les capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » avec les organismes communautaires via la boîte à outils sur le site Web de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un onglet « Accessibilité universelle » avec diverses ressources dans la boîte à outils des organismes sur le site Web de la Ville.</li> </ul>	<b>X</b>	

## 6. Loisirs et bibliothèque

Mesures touchant l'offre de services en matière de loisirs et de la bibliothèque par la Ville (ex. camps de jours, événements, activités sportives, culturelles).

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>6.1</b> Certaines personnes handicapées ont besoin de services et d'équipements adaptés pour pouvoir participer à des activités sportives, culturelles ou de loisir.	Favoriser la participation des personnes handicapées aux activités sportives, culturelles ou de loisir de la Ville.	<b>6.1.1</b> Analyser la possibilité d'ajouter de rampes d'accès pour la scène lors de certains événements de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achat de rampes.</li> <li>Nombres d'événements utilisant les rampes d'accès.</li> </ul>		<b>X</b>
<b>6.2</b> La bibliothèque de Brossard, ses espaces, ses règles, ses collections et ses activités ne conviennent pas toujours à la réalité des enfants à besoins particuliers (ex. avec déficience intellectuelle, trouble du développement ou d'apprentissage).	Augmenter l'inclusion et l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les activités et les services de la bibliothèque de Brossard.	<b>6.2.1</b> Offrir des activités, du matériel et des collections adaptés pour des clientèles ciblées d'enfants à besoins particuliers de 0-12 ans (ex. heures du conte).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes reconnus œuvrant auprès des familles d'enfants à besoins particuliers à Brossard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) ou deux (2) activités offertes.</li> <li>Nombres de participants aux activités.</li> </ul>	<b>X</b>	
<b>6.3</b> Les personnes vivant avec un handicap intellectuel fréquentent peu la bibliothèque.	Augmenter l'inclusion et l'accueil des personnes vivant avec un handicap intellectuel à la bibliothèque de Brossard.	<b>6.3.1</b> Accueillir davantage de groupes d'adultes vivant avec un handicap intellectuel en leur réservant une plage horaire et en développant des procédures facilitantes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes reconnus œuvrant auprès de la population handicapée de Brossard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Visites régulières de groupes d'organismes, par exemple : Action Intégration en déficience intellectuelle (AIDI), Association des Parents et des Handicapés de la Rive-Sud Métropolitaine.</li> </ul>	<b>X</b> (débuté en 2024)	
<b>6.4</b> Les personnes vivant avec un handicap qui nuit à leur mobilité ont moins accès aux services de la bibliothèque.	Offrir un service de bibliothèque adapté aux personnes à mobilité réduite.	<b>6.4.1</b> Mettre en place un projet pilote de service de livraison de documents à domicile grâce à un bibliomobile.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du projet pilote.</li> <li>Nombre de livraisons de documents.</li> <li>Nombre d'utilisateurs qui profitent du service.</li> </ul>		<b>X</b>

## 6. Loisirs et bibliothèque (suite)

Mesures touchant l'offre de services en matière de loisirs et de la bibliothèque par la Ville (ex. camps de jours, événements, activités sportives, culturelles)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>6.5</b> Il y a une méconnaissance des activités sportives, culturelles ou de loisir accessibles à Brossard vers lesquelles il est possible de référer les personnes vivant avec un handicap.	Augmenter la connaissance à l'interne des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles dans l'offre municipale.	<b>6.5.1</b> Élaborer un sondage auprès des organismes sportifs, culturels et de loisir incluant une section sur l'accessibilité de leurs activités et de leurs services aux personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> <li>Membres experts de la commission accessibilité universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sondage diffusé auprès des organismes reconnus.</li> </ul>		<b>X</b>

## 7. Communications

Mesures touchant l'accessibilité à l'information et aux documents de la Ville.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>7.1</b> Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.	Augmenter la connaissance des mesures facilitantes offertes par la Ville.	<b>7.1.1</b> Promouvoir la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville et souligner les nouveaux ajouts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enrichir la page avec de nouveaux ajouts.</li> <li>Portée des publications, partages et « J'aime ».</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>
		<b>7.1.2</b> Faire rayonner les actions de la Ville en matière d'accessibilité, notamment l'aménagement accessible dans les parcs, via les plateformes de communication de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) publication dans les médias sociaux lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1<sup>er</sup> au 7 juin).</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>7.2</b> Les outils de communication de la Ville ne sont pas entièrement accessibles pour les personnes ayant un handicap.	Prendre les moyens pour que les personnes handicapées puissent naviguer sur le site Web de la Ville et profiter de son contenu.	<b>7.2.1</b> Assurer le respect du standard sur l'accessibilité des sites Web pour le nouveau site Web de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Critères dans l'appel d'offres initial.</li> </ul>	<b>X</b>	
		<b>7.2.2</b> Soumettre à un examen par un centre de réadaptation le nouveau site Web de la Ville pour identifier les enjeux au niveau de l'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un (1) examen du nouveau site Web de la Ville.</li> </ul>		<b>X</b>
		<b>7.2.3</b> Évaluer la possibilité de former l'équipe de communication en matière d'accessibilité numérique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) formation au personnel concerné.</li> <li>Mise en place d'un mécanisme afin que l'expertise soit maintenue et mise à jour.</li> </ul>	<b>X</b>	

## 7. Communications (suite)

Mesures touchant l'accessibilité à l'information et aux documents de la Ville.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>7.2</b> Les outils de communication de la Ville ne sont pas entièrement accessibles pour les personnes ayant un handicap.	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux documents et aux formulaires de la Ville.	<b>7.2.4</b> Évaluer la possibilité d'assigner une ressource pour répondre aux demandes d'accès aux documents et aux formulaires en format accessible dans un délai établi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des Communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Services Brossard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une recommandation.</li> </ul>	<b>X</b>	

## 8. Sécurité civile et mesures d'urgence

Mesures d'adaptation aux situations particulières liées aux situations d'urgence, de santé publique et de la sécurité civile.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>8.1</b> Les besoins des personnes handicapées ne sont pas toujours pris en compte dans les mesures de sécurité.	Améliorer la connaissance à l'interne sur les programmes en matière de sécurité pour les personnes handicapées (ex. programme de secours adapté).	<b>8.1.1</b> Concerter avec les partenaires de l'agglomération de Longueuil qui œuvrent dans le domaine de la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ville de Longueuil</li> <li>Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL)</li> <li>Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour annuelle des informations sur les programmes en matière de sécurité.</li> </ul>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>8.2</b> La population ne connaît pas les services d'urgence disponibles pouvant s'adresser aux personnes handicapées.	Améliorer la connaissance de la population sur les services d'urgence visant à améliorer la sécurité des personnes handicapées.	<b>8.2.1</b> Examiner la faisabilité de développer un outil regroupant tous les services d'urgence en matière d'accessibilité à Brossard (organismes et institutions).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonification de la page Web « Accessibilité universelle ».</li> </ul>		<b>X</b>

## 9. Emploi et formation du personnel

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, la formation, les conditions de travail et le maintien en emploi.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>9.1</b> Le personnel municipal n'est pas nécessairement outillé en matière d'accessibilité universelle.	Augmenter la connaissance des employés de la Ville en matière d'accessibilité universelle.	<b>9.1.1</b> Analyser la possibilité d'offrir une formation au personnel des différentes directions, visant à favoriser l'inclusion des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres experts de la Commission accessibilité universelle</li> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) formation par direction concernée.</li> </ul>	X	X
		<b>9.1.2</b> Diffuser les capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » auprès de tous les employés municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des capsules « Mieux accueillir les personnes handicapées » via une boîte à outils sur l'intranet de la Ville.</li> <li>Rappel aux gestionnaires de faire la promotion des capsules auprès de leurs équipes.</li> </ul>	X	
		<b>9.1.3</b> Analyser la possibilité de suivre la formation sur les personnes en situation de handicap au travail du Conseil du patronat du Québec (CPQ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) formation aux employés de la Direction des ressources humaines.</li> </ul>	X	
		<b>9.1.4</b> Répertorier les outils et les guides techniques pour favoriser la connaissance des employés en matière de mesures liées à l'accessibilité universelle et les diffuser auprès des différentes directions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de la Commission accessibilité universelle</li> <li>Direction des communications</li> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répertoire des outils et des guides en matière d'accessibilité sous forme de fiches.</li> </ul>	X	

## 9. Emploi et formation du personnel (suite)

Mesures d'accessibilité au travail en lien avec l'embauche, la formation, les conditions de travail et le maintien en emploi.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>9.2</b> Le milieu de travail municipal n'est pas toujours adapté aux besoins des employés ayant un handicap.	Améliorer l'environnement de travail du personnel de la Ville ayant un handicap.	<b>9.2.1</b> Analyser et identifier les mesures que la Ville prend, ou peut prendre, pour assurer le maintien à l'emploi de son personnel handicapé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources disponibles pour les employés de la Ville ayant un handicap.</li> </ul>	X	
<b>9.3</b> Certains biais, craintes et préjugés demeurent concernant les personnes handicapées.	Assurer un milieu de travail inclusif pour toutes et tous.	<b>9.3.1</b> Élaborer et diffuser une politique portant sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et diffusion d'une politique qui vise la réduction des inégalités en emploi.</li> </ul>	X	X

## 10. Approvisionnement accessible

Mesures d'approvisionnement en biens et en services accessibles.

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS	ÉCHÉANCIER 2025	ÉCHÉANCIER 2026
<b>10.1</b> Les processus d'achat ou de location de biens et services tiennent pas toujours compte des besoins des personnes handicapées.	Améliorer l'offre de services et de biens accessibles à la Ville.	<b>10.1.1</b> S'assurer que les principes d'accessibilité universelle figurant dans la procédure administrative pour les appels d'offres soient respectés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directions de la Ville, selon la nature de l'appel d'offres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principes d'accessibilité universelle figurent dans la procédure administrative des appels d'offres des projets.</li> </ul>	X	X

## ANNEXE | MESURES EN CONTINU

### 1. Administration municipale

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
La municipalité a l'obligation légale de produire et suivre un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. La réalisation de ce mandat nécessite une meilleure concertation et communication entre les acteurs impliqués.	Dans le cadre de l'élaboration et du suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, assurer la consultation des citoyens ayant un handicap, des organismes desservant les personnes handicapées ainsi que le personnel des différentes directions municipales.	Maintenir la Commission accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres de la Commission accessibilité universelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres.</li> </ul>
		Maintenir le comité interne pour l'accessibilité aux personnes handicapées composé de représentants des différentes directions municipales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les directions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres.</li> </ul>

### 2. Accessibilité des lieux publics

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Certains commerces ou locaux d'organismes communautaires sur le territoire ne sont pas accessibles ou complètement accessibles aux personnes handicapées.	Soutenir les organismes du milieu à rendre plus accessibles leurs établissements pour les personnes handicapées.	Diffuser les programmes de subventions pour améliorer l'accessibilité des établissements dont pourraient bénéficier les organismes du milieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des subventions sur la page Web « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville.</li> </ul>

### 3. Habitation

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Peu de logements sont accessibles universellement et il est coûteux d'adapter un logement pour une accessibilité universelle.	Faciliter et encourager la conversion de logement existant pour intégrer l'accessibilité universelle.	Faire la promotion du Programme d'adaptation de domicile (PAD).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion du PAD sur la page « Accessibilité universelle » du site Web de la Ville.</li> </ul>
		Repérer les programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et d'autres instances visant les logements et les bâtiments adaptés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer une veille des informations sur les nouveaux programmes.</li> </ul>
	Faciliter le repérage des logements adaptés et maintenir un parc de logements adaptés pour les clientèles cibles.	Maintenir la collaboration entre la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) pour bonifier leur registre de logements accessibles sur le territoire de Brossard.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du greffe</li> <li>Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements inscrits au registre de l'AILIA.</li> </ul>
		Sensibiliser les propriétaires de logements adaptés ou adaptables aux personnes handicapées à collaborer avec l'AILIA.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de logements inscrits au registre de l'AILIA.</li> </ul>

### 4. Mobilité

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Il y a des freins au déplacement actif et au transport collectif des personnes handicapées.	Améliorer l'accessibilité des infrastructures de déplacement et de transport collectif de la Ville aux personnes à mobilité réduite.	Assurer le déneigement de l'accès à la rue à partir des abris d'autobus.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services Brossard</li> </ul>	
		Entretenir les arbustes et les arbres pour assurer le dégagement des corridors de déplacement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des travaux publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services Brossard</li> </ul>	

## 5. Loisirs et bibliothèque

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Au camp de jour, le nombre d'animateurs formés au programme d'accompagnement visant à accueillir les enfants handicapés est insuffisant pour la demande.	Améliorer l'offre du programme d'accompagnement au camp de jour.	Maintenir et bonifier le programme d'accompagnement par l'embauche et la formation d'animateurs ajustées en fonction de la demande et des besoins, afin de continuer à accueillir les enfants ayant un handicap au camp de jour estival.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'accompagnateurs.</li> <li>• Nombre d'enfants accompagnés.</li> </ul>
		Maintenir et bonifier l'offre des outils sensoriels pour les enfants à besoins particuliers au camp de jour.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types d'outils disponibles (<i>Time Timer</i>, balles sensorielles, bacs sensoriels, coussins lourds pour l'apaisement, fantômes sensoriels, etc.)</li> </ul>
Les personnes handicapées peuvent vivre de l'exclusion sociale dans différents domaines liée à leurs conditions.	Améliorer l'accessibilité des événements de la Ville.	Maintenir les facilités aux personnes handicapées lors des événements de la Ville et en faire la promotion dans les différents outils de communications municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces près de la scène, stationnements réservés, toilettes adaptées, présence de personnel pour aider les personnes à mobilité réduite.</li> </ul>
La Ville offre divers services aux personnes handicapées qui pourraient être davantage connus.	Améliorer la connaissance de la population sur les services municipaux disponibles pour les personnes handicapées.	<p>Maintenir et promouvoir les services disponibles aux personnes handicapées tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biblio-aidant</li> <li>• Espace PLUS de la bibliothèque</li> <li>• Collections de livres adaptés et livres sonores</li> <li>• Carte accompagnement loisir (CAL)</li> <li>• Équipements de sport adaptés</li> <li>• Équipements spécialisés au Complexe aquatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage</li> <li>• Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications dans les outils de communication de la Ville (Ma Ville, infolettre, médias sociaux).</li> </ul>

## Loisirs et bibliothèque (suite)

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Les activités qui s'adressent tout particulièrement aux personnes handicapées, qui traitent de leurs besoins ou qui permettent une mixité des clientèles sont peu nombreuses.	Augmenter l'inclusion et l'accueil des personnes handicapées dans les activités de la bibliothèque de Brossard.	Continuer à proposer une conférence thématique ou une activité adaptée à la population dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction de la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes reconnus oeuvrant auprès de la population handicapée de Brossard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue de l'activité et nombre de participants.</li> </ul>

## 6. Communications

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Certaines mesures facilitantes offertes par la Ville sont moins connues des personnes handicapées.	Augmenter la connaissance des mesures facilitantes offertes par la Ville.	Maintenir et bonifier la page Web de la Ville qui centralise les informations et les services offerts par la Ville en matière d'accessibilité ( <a href="https://www.brossard.ca/accessibilite-universelle">https://www.brossard.ca/accessibilite-universelle</a> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> <li>Direction de l'urbanisme et de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour régulière de la page Web.</li> </ul>
		Ajouter dans les outils de communication de la Ville le pictogramme d'accessibilité pour mieux identifier les activités, événements et services accessibles de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications de la Ville ayant le pictogramme d'accessibilité.</li> </ul>

## 7. Sécurité civile et mesures d'urgence

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Les citoyens handicapés ne sont pas suffisamment informés des programmes existants en matière de sécurité.	Augmenter le nombre de personnes qui connaissent les programmes existants en matière de sécurité pour les personnes handicapées.	Promouvoir des programmes favorisant la sécurité des citoyens afin d'encourager les personnes handicapées à s'y inscrire, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1er au 7 juin), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Secours adapté (Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil);</li> <li>SécuriCAB (Centre de Bénévolat de la Rive-Sud).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une (1) publication dans les médias sociaux de la Ville lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (1er au 7 juin).</li> </ul>
		Diffuser les communiqués touchant la sécurité civile auprès des organismes identifiés comme œuvrant auprès des personnes handicapées en format accessible.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion auprès des organismes des communiqués de la Ville touchant la sécurité civile en format accessible.</li> </ul>

## 8. Emploi et formation du personnel

OBSTACLES	OBJECTIFS	MESURES ENVISAGÉES	RESPONSABLES	COLLABORATEURS	INDICATEURS DE RÉSULTATS
Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi au municipal.	Augmenter la visibilité des offres d'emploi de la Ville auprès des personnes handicapées.	Favoriser le recrutement de personnes handicapées à la Ville de Brossard, en diffusant les offres d'emploi aux organismes en employabilité, particulièrement le SDEM SEMO Montérégie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion des offres d'emploi de la Ville auprès de l'organisme SDEM SEMO Montérégie.</li> </ul>

# RÉSUMÉ

---

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026 comprend dix (10) axes d'intervention, se déclinant en soixante (60) mesures au total.

**TABLEAU RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026**

AXE D'INTERVENTION	NOMBRE DE MESURES 2025-2026
Administration municipale	1
Accessibilité des lieux publics	25
Habitation	2
Mobilité	10
Vie communautaire	2
Loisirs et bibliothèque	5
Communications	6
Sécurité civile et mesures d'urgence	2
Emploi et formation du personnel	6
Approvisionnement accessible	1
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

## REMERCIEMENTS

---

La Ville de Brossard remercie les personnes et les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

### Commission Accessibilité universelle (CAU)

- Mme Stéphanie Quintal, conseillère municipale, district 3 – Secteur A
- Mme Tina Del Vecchio, conseillère municipale, district 2 – Secteur B
- Mme Guylaine Brûlé, directrice, Lanterne bleue
- M. Gilles Corbeil, organisateur communautaire, Institut Nazareth et Louis-Braille (CISSSMC-INLB)
- Mme Nadine Geneviève Desjardins, organisatrice communautaire, Direction de la santé publique, CISSS Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Mme Gaétane Gobeil, citoyenne de Brossard
- M. Pierre Nadeau, agent de développement, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Mme Sylvie Léger, directrice générale, Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI)
- Mme Andrée Morissette, organisatrice communautaire, Centre de réadaptation en déficience physique (CISSSMO-CRDP)
- Mme Premela Pearson, présidente fondatrice, Arthrite Rive-Sud
- Mme Christiane Quach, citoyenne de Brossard
- Mme Sandrine Bastarache, conseillère en affaires publiques, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)